

GMBA & CO

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissaire aux Comptes

Au capital de 3.830.157 €uros

Siège social : 5, rue Lespagnol - 75020 PARIS

751 968 058 RCS PARIS

SIRET 751 968 058 000 22

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 24 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-quatre juillet
A dix-neuf heures trente

Les Associés de la Société Actions Simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissaire aux Comptes GMBA & CO, au capital de 3.830.157 €uros divisé en 3.830.157 actions de un (1) €uro chacune, dont le siège social est à PARIS (75020), 5, rue Lespagnol, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 751 968 058 (« la Société »), au Château de Herces, 184 rue du Chat - 28260 Berchères sur Vesgre, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, les associés présents ou représentés en vertu des pouvoirs annexés à la feuille de présence possèdent 3 830 155 actions sur les 3 830 157 actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

Le Commissaire aux comptes, NNEXT AUDIT, régulièrement convoquée n'est pas représentée.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social et ayant le droit de vote et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que le projet de résolutions ainsi que les autres documents énumérés par les dispositions statutaires ont été tenus à la disposition des associées au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

- 15 Transfert du siège social,
16. Modification de l'article 4 des statuts,
. Nomination de Madame Céline Chicot en qualité de Directrice Générale
17. Pouvoirs

La discussion est ouverte

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

.....

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de transférer le siège social à compter du 1^{er} août 2025, au 10 Place de la Madeleine 75008 Paris, étant précisé qu'aucun établissement n'est conservé à l'ancien siège.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SEIZIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale, décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit

Article 4 - Siège Social

Le siège social demeure fixé à Paris (75008), 10 Place de la Madeleine.

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision collective des associés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale, nomme à compter du 1er août 2025 en qualité de Directrice Générale de la Société :

Madame Céline Chicot née Pillon

Né 17 février 1980 à Belfort

De nationalité Française

Expert-comptable et Commissaire aux comptes

Demeurant 129, rue Marceau - 91120 Palaiseau

qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Conformément aux articles 15 et 16 des statuts, Madame Céline Chicot en sa qualité de Directrice Générale disposera des mêmes pouvoirs que le Président.

Madame Céline Chicot en sa qualité de Directrice Générale disposera expressément du pouvoir de représenter la Société vis à vis des tiers et elle pourra agir en justice au nom de la Société.

Madame Céline Chicot exercera ses fonctions tant que celles du Président seront exercées par M. Raymond Dorge, étant rappelé qu'en cas de cessation des fonctions de Président de M. Raymond Dorge, Madame Céline Chico conservera ses fonctions de Directrice Générale jusqu'à la nomination du nouveau Président sauf décision contraire des associés.

Madame Céline Chicot bénéficiera du remboursement de ses frais de représentation sur justificatifs.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Directeurs Généraux.

Le présent procès-verbal sera signé électroniquement en parfait accord avec les Signataires, via la plateforme de signature électronique DocuSign, les Signataires s'accordant pour reconnaître à sa signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil et pour conférer date certaine à celle ainsi attribuée à sa signature par le service DocuSign.

M. Raymond DORGE
Président Associé

DocuSigned by:
Raymond DORGE
9B5F3EB05B45455...

M. Nicolas GELLIOT
Associé Directeur Général

DocuSigned by:
Nicolas Gelliot
3E2A503D8C5A464...

Mme Pascale BELLUARDO
Associée Directrice Générale

DocuSigned by:
Pascale Belluardo
48258B98ECB145B...

M. Yannick SOUCHET
Associé Directeur Général

DocuSigned by:
Yannick SOUCHET
507BB8160E68479...

Mme Céline Chicot
Associée Directrice Générale

Signé par :
Céline Chicot
59E2281AACBC4FE...